

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 09 avril 2026



B 2026 - 10 : Approbation du compte-rendu du Bureau du CASDIS du
27 janvier 2026

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 03 avril 2026 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 09 avril 2026, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini.

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher.

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

Le Bureau du CASDIS s'est réuni le 27 janvier 2026 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2026.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /